

# RETARDS

Les élèves qui arrivent en retard sont toujours une problématique importante de l'établissement, tant en début de journée que dans le courant de la journée.

La mise en place du bureau de suivi a permis d'identifier que de nombreux élèves se baladent dans les couloirs, ne se rangent pas, vont boire au dernier moment, et font exprès d'arriver en retard.

Malgré les appels aux familles et les punitions données, les retards ont perduré chez de nombreux élèves.

Un changement est proposé à la rentrée avec un refus d'envoyer les élèves en retard en cours: ils iront en étude et devront rattraper le cours manqué en fin de journée si l'EDT le permet (ils ne sortiront pas à 16h mais à 17h par exemple) ou de 17h à 18h le mardi ou le jeudi.

**Le portail sera fermé dès 8h20! Afin que les élèves soient rangés à 8h25 et montent en classe avec leur professeur.**

Pour les retards durant la journée, l'élève est accepté en cours, le professeur saisit le retard, et la vie scolaire punira l'élève en cas de retards répétés (3 retards une heure de retenue).

Des sanctions pourront être posées en cas de trop nombreux retards.

## **Le RI est ainsi modifié comme suit:**

- ⦿ La ponctualité est la règle tout au long de la journée. Les retards nuisent au bon déroulement de la scolarité des élèves. Un retard sans justificatif valable représente un manque de respect vis-à-vis de soi-même, des camarades de classe et du professeur.
- ⦿ Quel que soit le temps de retard d'un élève pour son arrivée au collège (5 minutes ou une heure), celui-ci doit obligatoirement passer par le bureau de suivi, pour se signaler. L'AED en poste envoie l'élève en étude, saisit le retard (ou l'absence à partir d'une heure) sur PRONOTE et détermine les conditions de rattrapage des cours manqués (en fin de journée jusqu'à 18h ou sur la pause méridienne). La famille est ensuite informée. En cas de retard durant la journée alors que l'élève est déjà présent au collège, le professeur saisit ce retard sur Pronote et la vie scolaire punira l'élève en cas de retards répétés.
- ⦿ Cette démarche est nécessaire pour engager un dialogue avec l'élève et alerter les parents afin que ça ne se reproduise pas. Des sanctions pourront être posées en cas de retards répétés et/ou d'absences délibérées pour éviter les contrôles ou certains cours (notamment en EPS).